

Arras, le 2 janvier 2018

Vigilance orange « Vents forts » pour le département du Pas-de-Calais

Météo France a placé le département du Pas-de-Calais en vigilance orange « Vents forts » et en vigilance jaune « Risque de submersion marine » sur le littoral du mercredi 3 janvier 2018, 1h, au mercredi 3 janvier 2018, 16h.

A partir de la nuit prochaine, les vents vont se renforcer d'abord sur le littoral en lien avec une tempête nommée « ELEANOR » qui va circuler sur la moitié nord des îles britanniques vers la mer du Nord. Un passage pluvieux actif avec des averses parfois orageuses va traverser nos départements d'ouest en est en cours de nuit.

Les rafales d'abord de sud-ouest vont s'orienter à l'ouest durant la nuit avec des valeurs de 100 à 110 km/h dans l'intérieur, jusqu'à 120 km/h sur le littoral voire 130 km/h. Des rafales du même ordre sont prévues mercredi jusqu'en milieu d'après-midi sous un régime d'averses orageuses.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a d'ores et déjà demandé à l'ensemble des services de l'Etat d'être attentifs à cette situation afin de suivre son évolution et d'être en capacité de répondre aux éventuelles conséquences de cet épisode.

Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Communiqué de presse



Conseils de Comportement :

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.